

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

### DELEGATION DE SIGNATURE A MME KARINE PAVIZA, VICE-PRESIDENTE

**VU** l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales donnant la possibilité au Président de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juin 2020 relative à la composition du Bureau communautaire et fixant à 8 le nombre de vice-présidents ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 2 juin 2020 ;

**CONSIDERANT** que pour le bon fonctionnement des services de Grand Lieu Communauté pendant la période de congés, il convient d'accorder une délégation de signature temporaire à une Vice-Présidente ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

### ARRETE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Mme Karine PAVIZA**, Vice-présidente, pour signer, **du 2 août 2025 au 14 août 2025 inclus**, les documents suivants :

- Les bons de commande, les devis, les pièces comptables et les justificatifs s'y rapportant ;
- Les contrats permettant le remplacement des agents ou le recrutement d'un agent sur un emploi créé pour un accroissement temporaire d'activités.
- Tous documents relatifs aux procédures de marchés

#### **Article 2**

Monsieur le Président de Grand Lieu Communauté, Madame la Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Acte n° : AR193-150725

Publié sur le site internet le : 17 / 07 / 25

Fait à la Chevrolière, le 15 juillet 2025

Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 16/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté